

N°DEC-2023-67

DÉCISION DU MAIRE

SUPPRESSION DE PRESTATIONS SUR DEUX BÂTIMENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DU MARCHÉ N°2022M12 DE NETTOYAGE DES VITRES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la décision du Maire n°22/DEC/174 prise par délégation du Conseil Municipal du 5 septembre 2022, portant accord-cadre n°2022M12 de nettoyage des vitres dans les bâtiments communaux de 2022 à 2026 au plus ;

VU le marché n°2022M12 de nettoyage des vitres dans les bâtiments communaux, notifié le 27 septembre 2022 ;

VU le projet d'avenant n°1 au marché n°2022M12 de nettoyage des vitres dans les bâtiments communaux ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Les prestations de nettoyage des vitres sont supprimées dans les deux bâtiments communaux de l'école maternelle Joliot-Curie (n°5 allée Joliot-Curie) et du pavillon (n°20 rue d'Estienne d'Orves).

Les autres dispositions du marché n°2022M12 susvisé, notamment sa durée d'exécution, restent inchangées.

Article 2 : L'avenant n°1 au marché n°2022M12 de nettoyage des vitres dans les bâtiments communaux susvisé, à passer pour ce faire, est approuvé.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à le signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La décision n°22/DEC/174 susvisée est modifiée en conséquence.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 12 avril 2023.

Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire,
Virginie DOUILLON

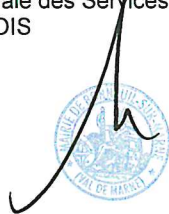
Le Maire,

Denis ÖZTORUN



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2023**
Et de sa publication le **18 AVR. 2023**

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MANDRES-LES-REIMS' and 'VILLE DE MANDRES' around a central emblem.